

BARREAU DE TOULOUSE

Séance solennelle d'ouverture de la Conférence du Stage

26 janvier 1985

DISCOURS
de M. le Bâtonnier Georges BOYER

Propos sur
l'affaire Dreyfus

par Maître Marie-France REDON

Premier secrétaire de la Conférence du Stage
Médaille d'Or

Eloge de
Maître Charles Ebelot

par Maître Jean-Luc FORGET

Premier secrétaire de la Conférence du Stage
Médaille d'Or

Propos sur l'affaire Dreyfus

Monsieur le Premier Président,
Monsieur le Procureur Général,
Monsieur le Bâtonnier,
Mesdames, Messieurs,
Mes Chers Confrères,

Le 16 octobre 1894, se déroulait ici-même, la séance de rentrée solennelle de la Cour et des Tribunaux. Une année judiciaire s'achevait, une autre commençait, qui verrait naître l'affaire judiciaire la plus importante, la plus dramatique, la plus féconde en péripéties, la seule qui dressa les Français les uns contre les autres, et aujourd'hui encore occupe leur esprit.

La veille, en effet, déférant à une convocation d'inspection des officiers stagiaires, le capitaine Dreyfus se rendait au ministère de la Guerre, par une belle et fraîche matinée d'automne.

Il était encore un jeune et brillant officier; dans quelques heures, il serait un traître jeté au fond d'une geôle; dans quelques jours il deviendrait la proie de monstrueux comploteurs; dans quelques années, il servirait de prétexte aux passions les plus viles.

Aujourd'hui et pour toujours, n'incarne-t-il pas le symbole de l'erreur judiciaire ?

« Lorsque les coupables et les innocents auront été définitivement triés, lorsque l'historien et le psychologue porteront leurs regards en arrière sur ces tragiques événements, ils se demanderont, tout le monde se demandera avec eux, comment le public français a pu supporter pendant si longtemps le maintien d'une erreur aussi formidable; que dis-je ! comment la majorité de ce public a pu apporter tant de passion dans cette erreur, s'enthousiasmer pour ceux qui l'ont créée et défendue par les artifices les plus inconcevables ? » s'interrogeait déjà au plus fort des passions, un observateur de l'époque (1).

Un ministre de la Guerre, taxé d'incapacité, qui espère faire figure de sauveur, s'il parvient à démasquer un traître, son désir furieux d'aboutir rapidement, par une enquête hâtivement menée,

(1) E. VILLANE, « L'opinion publique et l'Affaire Dreyfus », 1898.

Un expert exalté qui se trompe et s'entête dans son erreur,
Des juges sans scrupules qui condamnent un homme au vu de pièces
secrètes qui n'ont pas été communiquées à la défense,
Un capitaine zélé qui volera au secours de l'Armée et de ses chefs,
en fabriquant un « faux patriotique »,

Voilà les auteurs premiers de ce drame judiciaire !

Mais si Dreyfus s'était appelé Dupont, il n'y aurait pas eu d'Affaire !

Si Dreyfus avait été jugé par des juges ordinaires, il n'y aurait pas eu d'Affaire !

Si Dreyfus n'avait pas été livré à la Presse par ses accusateurs,
il n'y aurait pas eu d'Affaire !

Des antisémites hantés par l'idée que le Juif est le microbe qui
patiemment, lentement, ronge et détruit la France, et qui vont s'acharner
sur le Juif Dreyfus,

Des patriotes farouches, béats d'admiration devant une armée d'au-
tant plus populaire qu'elle porte les espoirs de revanche et de gloire,
et qui la placeront au dessus des règles et des lois, au nom de la Raison
d'Etat,

Enfin et surtout, une Presse flétrie par le scandale de Panama, qui
trouvera dans la revanche sur 70, l'échec du Boulangisme, l'antisémitisme
latent et le patriotisme ardent les ferments d'une affaire retentissante
qui, pense-t-elle, la réhabiliteront,

Voilà les responsables qui transformèrent une cause en conflit poli-
tique, en guerre de religion, et embrasèrent la France !

Les Toulousains ne surent de l'Affaire que ce que la Presse leur
communiquait.

Ils se passionnèrent pour des idées, pour des hommes, puisqu'ils
ne pouvaient rien connaître des faits.

Ces passions, ces déchaînements, les journaux du temps nous les
livrent tout frémissants encore.

Comment « la Dépêche », quotidien alors engagé, a-t-elle vécu les
étapes de l'Affaire ?

Comment a-t-elle réagi dans la tourmente de cette fin de siècle ?

Les pages desséchées et jaunies dévoilent un journal passionné et
tolérant à la fois. Passionné, car comme tant d'autres « la Dépêche »
mena d'abord le combat antidreyfusard, quand rien ne permettait de
douter de la Justice. Tolérant, parce que seul parmi tous, ce journal
ne ferma pas ses colonnes à ceux de ses collaborateurs, qui les premiers
avaient repris le flambeau de la lutte contre l'injustice, jusqu'à l'enga-
gement unanime de leur rédaction aux côtés de Dreyfus.

C'est le lundi 1^{er} novembre, que les Toulousains apprennent l'arres-
tation d'un officier convaincu de haute trahison et sa prochaine compa-
rution devant le Conseil de guerre : « ... Il a commis le crime le plus
abominable qu'un officier puisse commettre : il a, par vénalité, trahi sa
patrie. L'enquête menée secrètement est terminée, le dossier établi, la

preuve faite matériellement... Une personne, en situation d'être bien renseignée, nous affirme que l'officier arrêté est un israélite... »

Pour les lecteurs de la Dépêche, l'Affaire commençait :

Le 4 novembre, paraît un nouvel article sous le titre « Le traître Dreyfus ».

Quel titre ! Il deviendra celui d'une rubrique quotidienne relatant les péripéties de l'Affaire durant douze années.

Le ton est donné ! Ce n'est pas qu'il soit particulier à la Dépêche; le journal toulousain adopte celui des autres quotidiens, d'autant plus facilement que nombre de ses collaborateurs sont des correspondants parisiens. L'un d'eux, qui prendra en main cette rubrique, s'appelle Maurice Sarraut. Il stigmatisera l'horrible forfait, et son prétendu auteur, au long d'articles très durs, teintés même d'antisémitisme.

Car, hélas, l'antisémitisme n'est pas l'apanage de Drumont et de sa « Libre Parole »; cette bête rampante surgit souvent, où on l'attend le moins. Et la rédaction de la Dépêche, son directeur Arthur Huc en tête, est atteinte par le mal.

C'est ainsi que les Toulousains auront la primeur d'un portrait de Dreyfus tracé par « une de ses intimes connaissances » :

« Au physique très mal partagé, mais ne paraissant pas s'en douter, tant il avait une haute opinion de lui... l'air fourbe... ayant accru sa fortune de celle de sa femme, placé dans une situation hors de pair, grâce à de hautes influences plutôt qu'à son mérite... son type juif très accentué lui donnait l'air d'un étranger déguisé en officier français » (2).

Cette précipitation à mettre en avant l'origine de Dreyfus tranche avec la prudente réserve du journal « Le Messager de Toulouse », qui se contente dans de brefs entrefilets de s'interroger sur la valeur des documents soustraits et la portée de cette trahison (3).

Le 11 novembre, la Dépêche s'indigne : « Il s'est trouvé un avocat pour défendre le traître Dreyfus ! La plupart des journaux le nomment ce matin, c'est Maître Demange. »

Et le 21 novembre 1894, Léon Millot, collaborateur littéraire attitré, publie sous le titre « Le devoir de l'avocat » un article ambigu et pétri de contradictions :

« C'est, dit-il, un avocat d'assises, porte-parole de la veuve récidiviste et de l'orphelin cambrioleur, qui se tiendra à la Barre... Et dans le monde du Palais, on a discuté à ce sujet, la question de savoir si un avocat peut se soustraire à l'obligation de défendre l'accusé qui lui demande de sauver sa tête, même quand cette tête est sur les épaules d'un Dreyfus...

« Un avocat n'est pas un marchand de paroles comme on est marchand d'habits, qui vend son éloquence ainsi que d'autres débitent du ruban ou de la dentelle...

« On comprend en certains cas les hésitations troublantes et les longues perplexités chez celui qui a plaidé au criminel, et auquel on vient demander de défendre une vie humaine...

(2) « La Dépêche », 4-11-1894.

(3) « Le Messager de Toulouse », 3 et 12-11-1894.

« Il est bien peu de causes où le sens exercé d'un défenseur ne trouve ouverture à des circonstances atténuantes... L'accusé demeure en définitive, un homme comme les autres, c'est-à-dire un être qui n'est ni entièrement bon ni entièrement mauvais...

« Mais il est des crimes pour lesquels il ne semble point qu'il y ait d'excuses, à moins qu'on ne considère leurs auteurs comme des monstres de l'ordre intellectuel. Il n'est pas d'artifice de langage, ni de fioriture du discours qui puissent servir de voiles à la trahison. Il faut, pourtant, puisque la loi l'exige, qu'un défenseur prête le secours de sa parole aux plus lâches et aux plus infâmes. Désigné d'office, celui-là doit surmonter ses répugnances et triompher de ses haut-le-cœur, mais c'est parce que ce concours obligatoire ne saurait faire défaut à l'accusé, que les autres membres de la corporation ont plus de liberté pour lui refuser le leur...

« Il en est qui n'en profitent pas, puisque M^e Demange va défendre le capitaine Dreyfus...

« Mais il faut se féliciter que la question ait été posée au Palais, et qu'on y ait généralement été d'avis qu'un avocat peut, s'il n'est pas désigné d'office, se refuser à présenter la défense d'un soldat accusé de trahison, quand celui-ci reconnaît sa culpabilité. C'est en définitive l'affirmation du droit pour l'avocat de choisir ses causes et ses clients... »

Inévitable débat, toujours d'actualité, dans lequel on voudrait enfermer l'avocat, l'obligeant à fixer sa hiérarchie des abominations, à trier coupables et innocents, alors que choisir ainsi c'est déjà juger.

Grand pénaliste, M^e Demange n'avait jamais fait de politique. Catholique, conservateur, porté par beaucoup de préjugés du côté des accusateurs de Dreyfus, il ne verra que les violations du Droit, la fragilité de l'accusation, le risque d'une effroyable erreur judiciaire (4).

A l'approche du procès qui va s'ouvrir, la presse s'enflamme. Tandis que Jaurès stigmatise dans la Dépêche l'incurie du ministre de la Guerre, Drumont, Judet et les éditorialistes de « la Croix » dénoncent « le complot juif » :

« La juiverie a tout pourri, elle constitue un chancre affreux... Les Juifs sont des vampires qui conduisent la France à l'esclavage. Qu'il s'agisse de voler, de corrompre ou de trahir notre pays, le Juif mène toujours la charge. Ces affreux Juifs vomis par les ghettos allemands baragouinent à peine notre langue » (5).

Et avant même la première audience, la culpabilité de Dreyfus est tenue pour acquise par la presse toulousaine, ainsi que l'atteste cette déclaration surprenante :

« Personne n'a le droit d'arriver à imposer à force d'insinuations une présomption d'innocence ! » (6).

Dans ces conditions, le procès apparaît comme une simple formalité.

Terrible responsabilité d'une Presse, aujourd'hui comme hier, toujours prompte à s'emparer du moindre fait divers, à violer le secret de

(4) Jean-Denis BREDIN, « L'Affaire ».

(5) « La Croix », 14-11-1894.

(6) SAINT-RAYMOND, « Le Messenger de Toulouse », 16-12-1894.

l'instruction, à livrer en pâture à l'opinion publique le nom d'un coupable. Que lui importe de briser la carrière ou l'honneur d'un innocent ! Bruay-en-Artois, Poitiers, Lépanges sont les étapes récentes du chemin dans lequel elle trop souvent elle s'égare.

Le verdict condamnant Alfred Dreyfus à la déportation perpétuelle dans une enceinte fortifiée, et à la dégradation, donne l'occasion d'une fureur antisémite sans pareille, dont « la Dépêche » publie complaisamment de larges extraits :

« Ah ! qu'on nous montre donc l'immonde face du traître que nous crachions tous dessus l'un après l'autre ! » (7).

« Ce n'étaient ni la haine, ni l'ambition, ni l'amour, ni les pertes de jeu qui le décidaient. Quel est donc le prix de son infâmie ? Le prix demandez-vous ? mais trente deniers... » (8).

« S'il est un homme qui se fiche de l'arrêt d'hier, c'est bien lui, soyez-en sûrs. Français occasionnel il ne demande qu'à reprendre le casque pointu qui va si bien à son genre de beauté » (9).

La presse, et donc l'opinion publique, sont unanimes à déplorer que Dreyfus ait eu la vie sauve. Le châtement n'est pas assez dur pour ce traître qui a livré la France à l'Allemagne !

Ainsi le procès Dreyfus a resserré les rangs de l'opinion française autour de l'Armée en un vaste réflexe patriotique. Mais il a redonné vigueur à un antisémitisme assoupi qui avait été d'abord un antijudaïsme traditionnel véhiculé par de nombreux catholiques, mais aussi une doctrine économique de gauche (10) avant d'être cristallisé par Drumont (11).

« La Dépêche », malgré des violences de langage certaines, se refuse cependant à adhérer à un antisémitisme total (12). Henry Maret, collaborateur du journal, réagit :

« Je ne suis pas suspect de tendresse pour les fils d'Israël, mais il me semble odieux de mêler les questions de race ou de religion à un forfait aussi individuel que celui-là. C'est nous ramener en pleine barbarie ! » (13).

C'est dans la froide matinée du 5 janvier 1895, qu'a lieu l'horrible cérémonie de la dégradation. Les diplomates, les journalistes et quelques invités ont été conviés au spectacle. La foule impatiente se presse contre les grilles. C'est la curée !

Le lendemain, toute la presse y trouvera l'occasion de développer un lyrisme vengeur. Nul n'a oublié l'article étincelant que donna Léon Daudet dans « le Figaro », et qui fut pourtant le plus humain (14).

(7) François COPPEE, « Le Journal », 23-12-1894.

(8) Maurice BARRES, « La Cocarde », 23-12-1894.

(9) Henri ROCHEFORT, « L'Intransigeant », 23-12-1894.

(10) Karl Marx, « Sur la question juive », 1844.
Alphonse TOUSSENEL, « Les Juifs rois de l'époque », 1845

(11) DRUMONT, « La France juive », 1886.

(12) « La Dépêche », 27-12-1894.

(13) « La Dépêche », 29-12-1894.

(14) « Le Figaro », 6-1-1895.

Car Dreyfus n'éveille aucun sentiment de pitié chez Maurice Sarraut :

« Il y a dans son allure, une décision, une volonté qui surprennent... tandis que chacun frissonne à la vue de ce spectacle, lui seul est insensible, il est de ceux à qui la honte ne pèse pas. Sa physionomie est dure, fausse, repoussante de laideur physique et morale. Un mot vibre : Judas ! on a trouvé l'expression juste, la seule qui convienne... et devant ce simple mot qui le condamne, Judas-Dreyfus se tait » (15).

Seul parmi tous, Jean Ajalbert, écrivain aujourd'hui oublié, aura le courage d'écrire : « On injurie Dreyfus d'avoir marché d'un pas ferme tout le long de cette horrible promenade; on l'eût injurié de même si son pas eût hésité... Il faudrait empêcher les sauvages de se mêler de l'appareil de Justice » (15).

Les cris d'innocence de Dreyfus, la conviction de son avocat et de sa famille n'ont troublé personne. Tous s'inclinent devant la chose jugée. Comment le leur reprocher ? Les déclarations dans la Presse du ministre de la Guerre, sur les preuves de la culpabilité, la décision unanime des sept juges militaires, ne pouvaient être que l'expression de la vérité !

Très vite, la chute du ministère Dupuy détourne l'attention des lecteurs, et l'embarquement de Dreyfus vers l'île du Diable ne donnera même pas lieu à un entrefilet dans « la Dépêche ».

Dès lors, et pendant de longs mois, la presse toulousaine va passionner l'opinion pour l'affaire des fraudes qui ont entaché les élections municipales.

Pendant ce temps, à des milliers de kilomètres, Alfred Dreyfus commence le journal de sa triste et épouvantable vie (17). Comme dans les lettres qu'il adresse à sa femme, il parle sans cesse de son honneur, de la Justice qu'il attend, du courage qu'ils doivent avoir tous deux jusqu'au jour où la vérité éclatera (18).

Mais que l'épreuve est longue ! Pourra-t-il tenir, et ne pas céder au désespoir ?

A partir de février 1896, malade, découragé, il ne tient plus son journal, qu'irrégulièrement. Peu à peu le désespoir l'envahit.

Or brusquement, le 3 septembre 1896, le nom de Dreyfus reparait. Son frère Mathieu a sciemment lancé la fausse nouvelle de son évasion, pour relancer l'affaire. Il brise ainsi le silence.

En effet, Maurice Sarraut s'indigne et proteste contre le régime de détention du traître, dont l'isolement favoriserait les projets d'évasion. Il faut donc durcir ce régime ! réclame-t-il comme ses confrères (19).

Malgré le démenti officiel, assurant que le déporté ne peut s'évader, on cède à l'opinion publique. Et le 6 septembre au soir, alors qu'il est terrassé par le paludisme, Dreyfus est mis aux fers, enfermé jour et nuit,

(15) « La Dépêche », 6-1-1895.

(16) « Gil-Blas », 6-1-1895.

(17) Alfred Dreyfus, « Cinq années de ma vie ».

(18) Alfred Dreyfus, « Lettres d'un innocent ».

(19) « La Dépêche », 5-9-1896.

privé de courrier. Autour de sa case, on dresse une palissade : il ne voit même plus la mer !

Son courage et sa volonté de survivre jusqu'à la preuve de son innocence, sont définitivement anéantis. Il cesse son journal le 10 septembre, et demande qu'on le transmette à sa femme. Il va mourir, là, à l'île du Diable.

La manœuvre de Mathieu a aggravé le sort de son frère; mais on reparle de l'Affaire. Le but est atteint, au delà même des espérances.

Car dans la polémique qui renaît, la presse antidreyfusarde acharnée à prouver la culpabilité de Dreyfus et l'infailibilité de ses juges, va commettre un faux-pas.

Le 10 septembre, le jour-même où Dreyfus a perdu tout espoir, le journal « l'Eclair » publie un article laissant entendre que le Conseil de Guerre s'est prononcé sur d'autres pièces que le bordereau. Le 14 septembre, il va plus loin encore, révélant non seulement l'existence du dossier secret, mais en l'altérant, une partie de son contenu.

« La Dépêche » n'est pas le moins du monde troublée par la révélation de cette violation des droits de la défense. La brochure de Bernard Lazare, la pétition de Lucie Dreyfus, ne sont pour Maurice Sarraut qu'un objet de raillerie et d'indignation contre « cette campagne parfaitement inutile devant l'évidence et la certitude de la culpabilité de Dreyfus » (20).

Et pourtant les proches de Dreyfus vont recevoir le soutien de Scheurer-Kestner, de Léon Blum, d'Anatole France, de Ludovic Trarieux et bien d'autres. Parmi eux, les deux collaborateurs les plus prestigieux de la Dépêche : le grand Jaurès et Georges Clemenceau.

Contrairement aux autres rédacteurs, ils avaient écarté d'emblée l'antisémitisme, et n'avaient pas attendu l'Affaire pour le dénoncer.

Désormais tous deux vont s'attacher à défendre la cause de Dreyfus dans leurs éditoriaux toulousains. Au nom des droits de la défense, ils réclament toute la lumière sur le dossier, mais ils ne se prononcent pas sur la culpabilité ou l'innocence.

Leur ardeur compense leur faiblesse numérique, car leur collaboration n'a pas transformé la Dépêche en journal dreyfusard. Tant s'en faut ! Chacun de leurs articles, au contraire, fait l'objet d'une mise au point de la rédaction :

« M. Clemenceau est d'avis que la raison d'Etat n'existe pas et qu'il s'agit avant tout de sauvegarder les droits de la défense. Si respectables que soient les droits de la défense, nous persistons à croire que la raison d'Etat existe, et qu'au-dessus des formalités judiciaires et des convenances de la procédure, il y a la suprême loi qui est le salut du Pays » (21).

« M. Jaurès demande que les pièces secrètes soient produites au grand jour... Si on produit ces pièces, on se condamne aux questions que ne manquera pas de poser l'avocat de Dreyfus. Si on répond aux

(20) « La Dépêche », 15-9-1896.

(21) « La Dépêche », 7-12-1897.

questions de l'avocat, il n'y a plus de secret; et s'il n'y a plus de secret, il n'y a plus de police! » (22).

« La légalité n'est qu'un moyen, le but c'est la justice, ceci passe avant cela » (23).

« Par esprit de Justice et par amour pour la vérité, nous avons laissé se produire dans nos colonnes, toutes les thèses qui vont à l'encontre de la nôtre, mais nous devons faire connaître au public les formelles raisons qui nous empêchent de nous associer à la thèse que défendent Messieurs Clemenceau et Jaurès » (24).

En effet, au plus fort des passions, les deux thèses s'expriment tour à tour dans les colonnes de la Dépêche. Ce journal a été le seul à faire preuve d'une telle tolérance.

...

Le coup d'éclat de Zola, avec la publication de « J'accuse » le 13 janvier 1898, ne change toujours rien aux convictions de la presse toulousaine.

Et la Dépêche flétrit violemment le célèbre écrivain :

« L'orgueil le détermina à entrer dans cette aventure. L'orgueil est le grand, l'incommensurable défaut de Zola. Cet homme prendrait volontiers son nombril pour le centre du monde. Après lui, il n'a qu'un culte : l'argent. Il passe sa vie, ou à se convaincre qu'il est un grand écrivain, ou à compter les sacs d'écus que lui rapportent ses œuvres. Zola a vu dans l'affaire Dreyfus une immense et colossale réclame » (25).

Pourtant le Manifeste de Zola a réveillé les consciences assoupies.

Désormais la petite troupe des dreyfusards va devenir une armée d'intellectuels aux noms prestigieux.

Mais ce faisant, les positions se durcissent. L'agitation antisémite se rallume. C'est la presse catholique qui est la plus acharnée. « La Croix », « Le Pèlerin », « La Semaine religieuse », au long d'articles d'une violence inouïe, dénoncent dans le Juif, « le symbole du mal, l'instrument du péché, le parasite insatiable que l'on trouve partout où ont lieu des crimes... » (26).

De nombreux abbés écrivent des chansons antijuives. Des services religieux sont célébrés au cours desquels les prêtres invitent les fidèles à continuer la lutte sacrée contre le peuple déicide (27).

La violence ainsi attisée quitte les colonnes de la presse et envahit la rue. Déjà une première vague de manifestations avait secoué la France. Dès le samedi 15 janvier, le Quartier latin résonnait des cris de « Mort aux Juifs », « Mort à Dreyfus », « Mort à Zola » !

(22) « La Dépêche », 8-12-1897.

(23) « La Dépêche », 17-2-1898.

(24) « La Dépêche », 8-12-1897.

(25) « La Dépêche », 23-2-1898.

(26) J.D. BREDIN, L'Affaire.

(27) P. PIERRARD, Juifs et catholiques français.

Bientôt il faudra protéger les synagogues et les biens des Juifs dans toute la France. Mais, hélas, les appels au meurtre ont été entendus et en Algérie, le 23 janvier, la violence antisémite tue.

Toulouse, certes moins atteinte, n'est pas épargnée par cette fureur.

Les antidreyfusards y sont organisés. Ils ont formé différentes ligues, nées directement de l'Affaire Dreyfus, ou liées à des mouvements politiques antérieurs.

L'Association des Gais Loisirs, la Ligue de la Jeunesse Royaliste sont soutenues activement par « l'Express du Midi » (28). La Ligue Antisémite, regroupant des avocats et étudiants en Droit, organise plusieurs meetings au Pré-Catelan, à l'occasion desquels elle engage des lutteurs et invite ses adhérents à sortir armés (29).

Par contre, la Ligue de la Patrie Française et la Ligue des Patriotes très virulentes à Paris, ne rencontrent qu'un succès d'estime parmi quelques éléments bonapartistes et boulangistes (29).

La Dépêche désapprouve ces manifestations extrémistes et, toujours tolérante, offre ses colonnes aux socialistes de la Ligue des Droits de l'Homme.

Est-ce l'éveil des consciences ?

Pas encore !

La découverte du faux fabriqué par le capitaine Henry n'est pour la Dépêche qu'une « stupéfiante information » et son directeur affirme qu'il n'affecte en rien la juste condamnation de Dreyfus.

Qu'il est donc malaisé d'abandonner une conviction défendue si longtemps !

Il faudra toute une année d'efforts admirables de Jaurès, de Blum, de Proust, de Péguy et tant d'autres, pour qu'enfin la Dépêche se range à leurs côtés.

Le 11 septembre 1899, au lendemain du verdict de Rennes, pour la première fois les Toulousains prennent connaissance d'un éditorial signé « La Dépêche ».

Désormais la rédaction parle d'une seule voix en ces termes :

« Nous serons du côté de ceux qui estiment que le jugement d'hier ne saurait être le dernier mot du droit, persuadés que la justice a été méconnue, nous serons avec ceux qui lutteront jusqu'au jour de son triomphe définitif... Nous laisserons en conséquence à tous nos collaborateurs le soin de poursuivre la réhabilitation d'un condamné dont rien, en ces récents débats, n'est venu motiver à nos yeux la condamnation... La Dépêche s'engagera à leur suite dans les voies d'une campagne pacifique et légale. »

La rédaction y fait son autocritique. Pour excuser son attitude passée, elle invoque la confiance aveugle qu'elle avait placée dans les chefs militaires, dont elle ne pouvait légitimement supposer la forfaiture.

(28) Rapport sur les ligues royalistes de Toulouse, Archives départementales de la Haute-Garonne.

(29) Rapport de Police au Préfet de la Haute-Garonne, Archives départementales de la Haute-Garonne.

De ce jour, elle n'aura de cesse de dénoncer le dogme de l'infail-
libilité des juges et de réclamer la réhabilitation du condamné.

Le 12 juillet 1906, Justice est faite. Alfred Dreyfus est réhabilité.
Pour la Dépêche, l'Affaire, la grande, est terminée.